

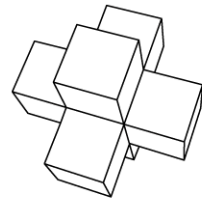
Une Suisse  
en mouvement

–

Une Suisse  
qui gagne

## Les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) à la croiséee des chemins

Papier de positions du PRD Suisse  
adopté par la conférence des Président(e)s des partis  
cantonaux du PRD suisse  
le 6 avril 2002 à Genève



La Suisse de l'intelligence  
La Suisse de la croissance  
La Suisse de l'équilibre  
La Suisse de l'ouverture

[www.prd.ch](http://www.prd.ch)

**PRD**

**Les Radicaux.**

Au cours d'un séminaire organisé par le PRD Suisse le 11 novembre 2000, l'avenir des hautes écoles spécialisées a été discuté et de nombreux postulats ont été arrêtés par les membres présents.

D'une manière générale, le PRDS constate que le mouvement de réforme engagé depuis 1994 est positif. Il permet d'identifier plus clairement le profil des étudiants issus des filières HES et donne satisfaction aux entreprises. Néanmoins, la vision de quelques écoles peine encore à dépasser le niveau local. En outre, le regroupement des filières et la création de domaines de formation et de recherche, impliquent encore quelques travaux.

Le PRD Suisse souhaite accorder aux HES les conditions cadres qui permettront à ces écoles d'être reconnues en Suisse et à l'étranger. Afin de mener à bien cette priorité, une stratégie en deux temps doit être engagée. Jusqu'à la fin de la législature actuelle, les HES doivent clarifier leur profil (I), afin d'être bien positionnées pour intégrer le réseau des hautes écoles suisses (II) à l'horizon 2007. Cette approche s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le PRD en 1999. Elle a pour objectif principal d'élever le niveau de formation et d'orienter davantage la formation supérieure vers les besoins actuels de l'économie.

## **I. 2001–2003 : Un profil clair pour les HES**

Nous sommes encore actuellement dans la phase de création des hautes écoles spécialisées. Afin de garantir durablement leur succès et d'accélérer la réforme, des mesures doivent être engagées pour :

- Améliorer la qualité de l'offre
- Procéder à une concentration de filières d'études lorsque cela permet d'améliorer le niveau de formation

- Développer les compétences dans le domaine de la recherche appliquée
- Améliorer la coopération entre les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires
- Atteindre un niveau de reconnaissance internationale pour les diplômes délivrés par les HES.

### **1. Améliorer la qualité de l'offre**

La commission fédérale des hautes écoles spécialisées est chargée d'examiner périodiquement les exigences posées pour la gestion des HES. Néanmoins, au sein du PRD Suisse, nous pensons qu'un tel contrôle doit reposer sur une auto-évaluation des filières. Le parti radical souhaite réaffirmer son attachement au principe d'autonomie de gestion des HES. Les hautes écoles peuvent définir elles mêmes leur manière de gérer la qualité. Elles ne sont pas soumises à des procédures de certification reconnues (de type ISO par exemple). Par conséquent, elles doivent procéder régulièrement à une auto-évaluation. Il est également souhaitable qu'un regard extérieur et scientifique puisse être porté afin de vérifier la qualité du niveau de formation. Pour cette raison, le PRDS soutient la logique d'évaluation par des experts indépendants (peer review) qui

transmettront leurs conclusions à la commission fédérale. Le PRD Suisse encourage une telle démarche car elle permet de coordonner les efforts entrepris afin d'élever le niveau de formation, sans porter atteinte à l'autonomie des HES. Le PRDS précise toutefois qu'il est important de ne pas surcharger excessivement les HES de travaux administratifs. Les procédures d'évaluation externes doivent donc être simples d'application et peu contraignantes pour les personnes qui travaillent au front. Les critères d'évaluation de la qualité sont cependant bien souvent subjectifs (même si l'efficacité du mécanisme d'évaluation sus mentionné est reconnu !) et peuvent donc être soumis à diverses interprétations. En cas de contestation, seul le politique doit donc pouvoir décider du renouvellement ou du retrait d'une autorisation.

## **2. Une concentration des filières d'étude afin d'améliorer le niveau de formation**

L'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) contrôle le respect des décisions d'autorisation. En quatre ans, plus de soixante écoles supérieures ont été converties en sept HES. Cette concentration a permis d'attribuer de nouvelles tâches comme la recherche appliquée ou le transfert de technologie. La dynamique engagée est donc sur la bonne voie. Toutefois, le rapport intermédiaire sur la situation des

HES fait apparaître qu'il existe de nombreux cas de classes en sous effectifs (101 filières ont un effectif moyen d'étudiants par classe de moins de quinze élèves). Le PRDS souhaite que ces situations soient gommées en engageant des politiques de concentration plus fortes. L'OFFT devrait à l'avenir faire preuve d'une vigilance plus grande quant à la situation des effectifs au sein des HES.

## **3. Développement des compétences dans le domaine de la recherche appliquée**

Plusieurs expériences remarquables de collaboration avec l'entreprise ont déjà été engagées avec succès. Pour le PRDS ceci est un signe d'encouragement très fort et confirme l'idée que les HES peuvent devenir de véritables laboratoires de recherche pour les entreprises et surtout pour les PME. Afin de renforcer cette fonction primordiale, la confédération doit tout mettre en œuvre pour faciliter le partenariat entre-

prise/HES. Les contraintes administratives doivent être réduites au plus strict minimum et l'aide financière apportée par la commission de la technologie et de l'innovation (CTI) doit être soutenue. Entre 1998 et 1999, la CTI a financé les projets à hauteur de 22,6 millions de francs, soit 41.85% des dépenses engagées. Cela nous paraît être le minimum souhaitable.

## **4. Améliorer la coordination entre les HES et les hautes écoles universitaires**

La confédération et les cantons doivent mener une politique qui permettra d'intégrer plus rapidement les HES dans le réseau des hautes écoles suisses. Le PRDS est attaché à la distinction entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. La première doit rester dans le domaine de compétence des universités cantonales et des écoles polytechniques fédérales. En revanche, la

recherche appliquée doit être menée dans les HES. Le PRDS, est persuadé que la recherche fondamentale doit enrichir les travaux menés au sein des HES et offrir de nouvelles perspectives de réflexions aux praticiens. Pour cette raison, nous croyons qu'il est nécessaire d'encourager les ponts entre ces deux types de formation.

## **5. Reconnaissance internationale des diplômes délivrés par les HES**

Sans copier les universités, les HES doivent s'affirmer en se basant sur leur propre culture. Le PRDS invite toutes les HES à engager des démarches afin de développer les contacts avec des établissements analogues à l'étranger. Des programmes d'échanges pourraient être mis en

place dans le cadre des relations internationales engagées par les hautes écoles spécialisées. L'OFFT doit faciliter toute action engagée par une école et joue un rôle de conseil actif et d'intermédiaire dans le processus de reconnaissance internationale des diplômes HES.

## **II. 2003–2007 : Une intégration des HES dans le réseau des hautes écoles suisses**

Les HES et les hautes écoles universitaires sont de nature différente mais de même valeur et doivent donc se compléter. Durant cette période de quatre années, les PRDS souhaite engager toutes les actions nécessaires afin d'intégrer les HES au réseau des hautes écoles suisses. Une straté-

gie claire doit être établie afin de quitter les rapports de collaboration ponctuelle pour construire des relations durables entre ces écoles (1). Dans cet esprit, le PRDS soutient toutes les actions intégratives (2) qui peuvent être rapidement mises en oeuvre

### **1. Une logique de partenariat durable**

Toutes les écoles concernées doivent quitter la logique de cohabitation pour construire entre elles des partenariats durables. Les buts poursuivis à longue échéance doivent être clairement définis et la logique d'intégration des HES doit parfois même conduire certaines écoles (HES dans le domaine de la gestion par exemple) à repenser leurs structures. Partager les infrastructures et les ressources humaines avec les hautes écoles universitaires dont elles sont pro-

ches, est une action que le PRDS appelle de ses vœux.

Les réseaux de compétences nationaux, actuellement en phase d'instauration, exigent une coopération plus forte et plus fréquente entre les HES et les hautes écoles universitaires. Nous souhaitons donc que ces réseaux se développent rapidement car ils sont les leviers d'une politique d'intégration des HES dans le réseau des hautes écoles suisses.

## 2. Les actions intégratives concrètes à mener

Afin de renforcer cette logique de partenariat que le PRDS veut amplifier, plusieurs actions concrètes doivent être mises en œuvre de manière volontariste :

- **Améliorer la perméabilité :**

Les bons élèves formés au sein des HES doivent pouvoir poursuivre leur scolarité ou enrichir leur cursus au sein des EPF par exemple. Cela suppose néanmoins une politique d'ouverture des EPF, conforme à l'accord passé le 17 septembre 1998 avec le conseil des hautes écoles spécialisées de la CDIP. Les EPF ont tout à gagner dans ce processus car elles enrichiront leurs programmes d'enseignement.

- **Collaboration dans le cadre des projets de recherche :**

Ce sujet a déjà été traité dans le point n°4 de la première partie. Nous souhaitons toutefois que ces travaux de collaboration ne soient plus ponctuels mais suivis sur le long terme. Cela suppose qu'une instance réunissant les acteurs concernés (dirigeants d'écoles ; OFFT ; professeurs ; étudiants ; représentants de l'économie) coordonne les travaux engagés et suive les projets menés.

- **Collaboration dans le cadre de la formation continue :**

La formation continue sert notamment aux professionnels à

prendre de la distance par rapport à leur emploi afin de réfléchir aux solutions théoriques modernes qu'ils pourraient mettre en application dans leur travail. Néanmoins, cette formation ne doit pas paraître déconnecté des réalités concrètes du terrain ! Pour cette raison, nous pensons que des programmes de formation communs entre HES et hautes écoles universitaires peuvent être tout à fait adaptés aux besoins dans le domaine de la formation continue. Ils seraient suffisamment concrets pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et apporteraient une dimension théorique nécessaire au recul que le professionnel est en droit d'attendre d'un tel type de formation.

- **Mise en œuvre des standards internationaux :**

Les HES doivent participer au mouvement de réforme des niveaux de qualifications universitaires inspirés par les accords de Bologne. Le bachelor et le master pourraient être à l'avenir délivrés par une HES. Ces mesures faciliteraient les efforts de reconnaissance internationale engagés par les écoles. Offrir un tel niveau de formation au sein des HES permettrait également d'améliorer le niveau de connaissance des assistants et par voie de conséquence, celui des étudiants. Le master permet en effet de conserver des étudiants qui travaillent sur

des projets de recherche appliquée. Au delà des exigences de reconnaissance internationale,

nous croyons donc que le master est une possibilité pour élever le niveau de formation.

### **Conclusion : Dix priorités pour l'avenir des hautes écoles spécialisées**

1. Améliorer la qualité de l'offre de formation à l'aide de procédure d'évaluations internes et externes simples d'application.
2. Amplifier le mouvement de concentration des filières.
3. Soutien aux aides de la CTI dans le domaine de la recherche appliquée et réduction des contraintes administratives.
4. Respect du principe de séparation entre la recherche fondamentale réservée aux universités cantonales et la recherche appliquée poursuivie par les HES. Des ponts entre ces deux types de formation sont toutefois souhaitables.
5. Reconnaissance internationale des HES qui doit être facilitée par l'OFFT.
6. Etablir une logique de partenariat entre les HES qui délivrent un enseignement comparable.
7. Politique d'ouverture des EPF aux étudiants issus des HES.
8. Suivi des projets de recherche menés en collaboration avec les universités.
9. Collaboration entre HES et hautes écoles universitaires dans le domaine de la formation continue.
10. L'introduction du « bachelor » et du « master » conforme aux accords de Bologne, permettra de rendre les HES plus attractives et consolidera la formation dans le domaine de la recherche appliquée.